

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2017-710 DU 28 SEPTEMBRE 2017 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-334 DU 25 JUIN 2009 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

Les personnes et entités ci-après sont ajoutées à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I de l'arrêté ministériel n° 2009-334 du 25 juin 2009

Personnes physiques

	Nom	Autres noms connus	Éléments d'identification	Date de désignation par les Nations unies	Motifs de l'inscription
63.	Pak Yong Sik		Nationalité : nord-coréenne Année de naissance : 1950	11.9.2017	Membre de la Commission militaire centrale du Parti des travailleurs de Corée, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques militaires du Parti des travailleurs de Corée, commande et contrôle les forces militaires de la RPDC et prend part à la direction des industries de défense militaire du pays.

Personnes morales, entités et organismes

	Nom	Autres noms connus	Adresse	Date de désignation par les Nations unies	Autres informations
51.	Commission militaire centrale du Parti des travailleurs de Corée (CMC)		Pyongyang, RPDC	11.9.2017	La Commission militaire centrale est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques militaires du Parti des travailleurs de Corée, commande et contrôle les forces militaires de la RPDC et dirige les industries de défense militaire du pays en coordination avec la Commission des affaires publiques.
52.	Département de l'organisation et de l'orientation (DOO)		RPDC	11.9.2017	Le Département de l'organisation et de l'orientation est un organe très puissant du Parti des travailleurs de Corée. Il supervise les nominations aux postes clés du Parti des travailleurs de Corée, de l'armée et de l'administration publique de la RPDC. Il cherche également à contrôler les affaires politiques de l'ensemble de la RPDC et joue un rôle actif dans la mise en œuvre des politiques de la RPDC en matière de censure.

	Nom	Autres noms connus	Adresse	Date de désignation par les Nations unies	Autres informations
53.	Département de la propagande et de l'agitation (DPA)		Pyongyang, RPDC	11.9.2017	Le Département de la propagande et de l'agitation exerce un contrôle total sur les médias, qu'il utilise comme outil de contrôle du public au nom des dirigeants de la RPDC. Le Département de la propagande et de l'agitation intervient également dans la censure exercée par le gouvernement de la RPDC, ou en assume la responsabilité, y compris pour ce qui est des journaux et des émissions de radiodiffusion.